

# Charte de l'arbre de Gleizé

# Charte de l'arbre de Gleizé

## Gleizé s'engage pour l'arbre

### L'arbre, un être vivant

- Qu'est-ce qu'un arbre ?
- L'arbre en milieu urbain

### L'arbre, un bienfait pour la ville

- Une fonction environnementale et écologique
- Un rôle esthétique et symbolique
- Une fonction sociale et culturelle
- Un intérêt économique

### Grands principes et engagements

- Répertorier et identifier
- Protéger et gérer
- Diversifier et pérenniser
- Communiquer et sensibiliser



# Gleizé s'engage pour l'arbre

Sans le couvert boisé de notre planète, la vie animale telle que nous les connaissons n'aurait jamais pu exister !

Les arbres sont intimement liés à l'évolution de la vie terrestre et humaine mais ils ceux-ci ont été largement victimes du développement de la ville. Pourtant l'arbre urbain est indispensable pour garantir une bonne qualité de vie dans la cité.

En 1995, une Charte Européenne de l'arbre d'agrément a été rédigée par la Société Française d'Arboriculture et signée à Versailles lors du 2ème Congrès Européen d'Arboriculture

Depuis de nombreuses Collectivités élaborent des chartes pour faire évoluer les pratiques, prendre en compte le végétal dans les politiques publiques d'aménagement et gérer durablement leur patrimoine arboré.

Gleizé est engagée de longue date pour une présence marquée de l'arbre et du végétal dans l'espace public.

Les 2000 arbres et nombreux espaces verts municipaux attestent de cette volonté, qui s'est déclinée en actions multiples : plantations d'arbres d'alignement, création de lieux d'ombrage, confortement du boisement existant, aires de loisirs arborées dans les quartiers, ou encore la création de parcs comme celui de Bois Doré, il y a 20 ans, avec les élèves de l'école de La Chartonnière impliqués dans cette opération.

Plus récemment, l'adoption par le Conseil municipal de la Charte des Maires pour l'Environnement du plan d'Actions de Développement Durable, et le Plan de Désherbage communal en cours, témoignent de la prise en compte des nouveaux enjeux liés à la protection de l'environnement.

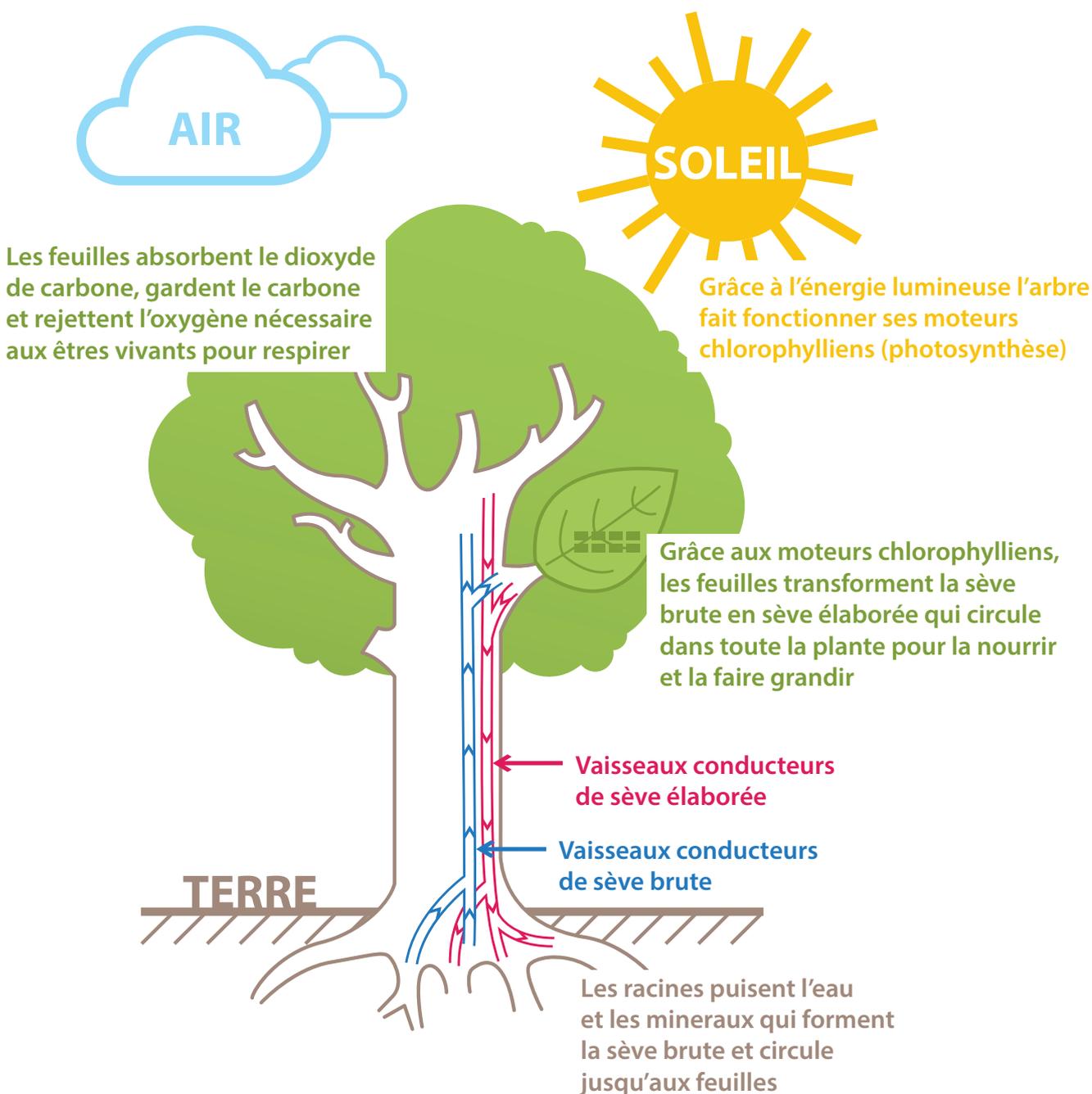
Par cette Charte de L'Arbre, la Commune souhaite traduire sa politique de l'arbre et s'engager sur le respect de grands principes de préservation de ce patrimoine. Ses objectifs sont également de sensibiliser les acteurs de l'aménagement, et de la gestion de l'espace public, ainsi que les habitants



# L'arbre, un être vivant

## QU'EST-CE QU'UN ARBRE ?

Plus qu'une « plante ligneuse » comme le définit le dictionnaire, l'arbre est un être vivant qui naît, grandit, se développe, se reproduit et meurt :



## L'ARBRE EN MILIEU URBAIN

En ville, l'arbre, sorti de son milieu naturel, doit s'adapter à un milieu plus artificiel qui lui impose de nouvelles et nombreuses contraintes qui l'affaiblissent : manque d'espace, sols imperméables, climat plus chaud, travaux, chocs, produits toxiques comme le sel de déneigement, pollution de l'air, tailles successives...

# L'arbre, un bienfait pour la ville



route de Montmelas

## UNE FONCTION ENVIRONNEMENTALE ET ÉCOLOGIQUE

L'arbre est une source de vie car il produit de l'oxygène, il agit comme un véritable filtre à air en absorbant poussières et polluants. Il est un excellent moyen de lutte contre l'érosion des sols et d'amélioration de la qualité de l'eau de nos rivières ainsi que du maintien de leurs berges. Les espaces boisés protègent contre la chaleur, servent de brise-vent, d'écran sonore ou visuel. Ils préservent aussi la biodiversité en assurant l'habitat de la faune et de la flore (oiseaux, insectes, petits mammifères, lichen, champignons...)

## UN RÔLE ESTHÉTIQUE ET SYMBOLIQUE

Véritable emblème de la nature en ville, l'arbre est un élément architectural de mise en valeur urbaine car il vient rompre la rigidité des structures et anime l'espace par ses formes, ses mouvements, ses changements de couleur et d'allure et participe aussi au fleurissement communal.



rue des Écoles



## UNE FONCTION SOCIALE ET CULTURELLE

Grâce à son changement d'aspect tout au long de l'année, les citoyens peuvent continuer à vivre au rythme des saisons. Il est donc une source de bien-être physique et mental pour les habitants. Les espaces verts favorisent les activités de plein-air et servent de lieu de détente, de rencontre et de convivialité. Source de découverte et d'observation, il est également un outil pédagogique de qualité.

## UNE FONCTION ÉCONOMIQUE

La présence d'arbres est perçue comme un facteur d'attractivité à l'échelle d'une ville ou d'un quartier et a tendance à augmenter la valeur des propriétés situées à proximité. L'arbre participe ainsi à l'image positive de la ville et peut être un atout touristique non négligeable par la présence de parcs, jardins ou emplacements ombragés. Enfin, le bois, ressource renouvelable représente une filière économique d'avenir pour la construction, la fabrication d'objets, la production de chauffage ou encore la valorisation des déchets verts en mulch ou compost.

C'est donc un moteur économique par les milliers d'emplois directs ou indirects qu'il génère.



rue des Catalpas

# Grands principes et engagements

## RÉPERTORIER ET IDENTIFIER

A Gleizé, plusieurs rues portent un nom d'arbre : acacias, catalpas, peupliers, cèdre, charmilles, marronniers, muriers, saules...

Publics ou privés, les arbres sont très présents le long des rues, des chemins, des places de stationnement, dans les parcs et les squares mais aussi dans les espaces naturels et agricoles. Ils participent pleinement à l'identité paysagère de notre territoire, c'est pourquoi les espaces plantés doivent être bien adaptés à notre sol et à notre climat pour s'installer et durer dans le temps.

Mais cela ne suffit pas : répertorier le nombre d'arbres avec leur nom et le lieu d'implantation est un point de départ essentiel à une gestion durable.

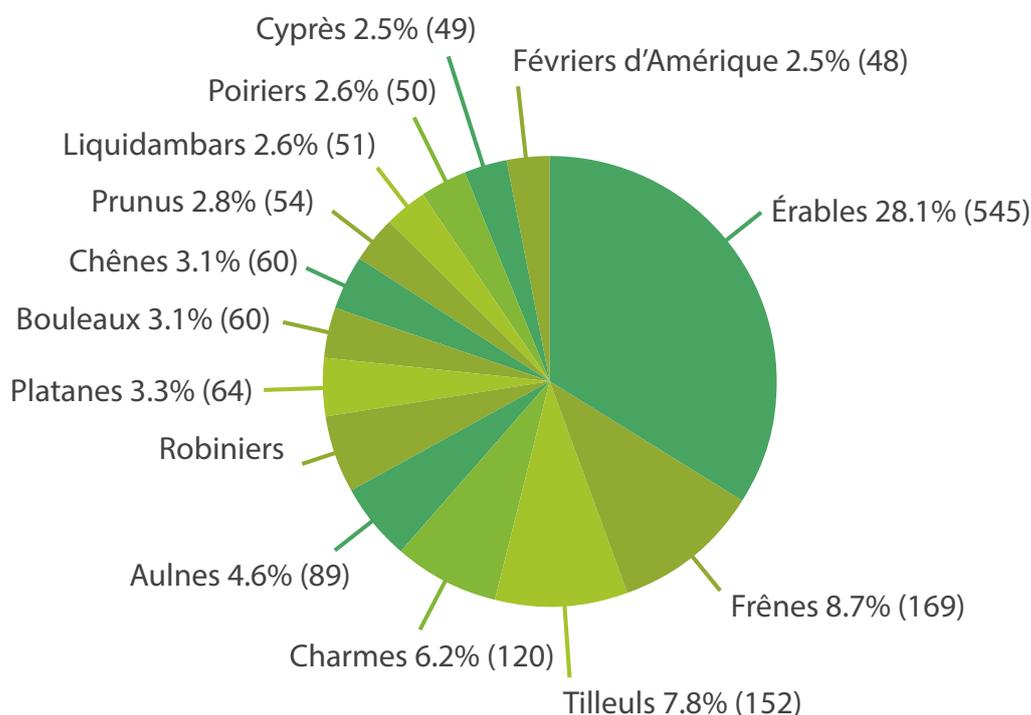
### À GLEIZÉ

*Un inventaire exhaustif a été réalisé en 2012-2013 par la Commission Environnement du Conseil des Aînés :*

*- « les Arbres de nos rues » : 1937 arbres dont 53 genres et 96 espèces*

*- « Le Parc du Bois Doré » : 173 arbres*

*Ce document nous permet déjà d'évaluer la diversité de ce patrimoine*



### Autres espèces :

Zelkovas (34)  
Frênes oxyphylle (28)  
Érables de Tartarie (10)  
Robiniers «casque rouge» (9)  
Tulipiers de Virginie (6)  
Oliviers de Bohême (4)  
Gingkos biloba (2)  
Érables d'Italie (2)  
Sequoïas (Wellingtonias) (2)  
Chêne à feuilles de saule (1)  
Peuplier d'Asie pleureur (1)  
Pin mungho (1)  
Sapin d'Espagne (1)  
Savonnier (1)

## NOS ENGAGEMENTS

- *Créer un outil de gestion des arbres et le mettre à jour chaque année.*
- *Utiliser cet inventaire comme outil de communication permettant de partager l'information avec les différents acteurs locaux (élus, techniciens, professionnels, associations, scolaires...)*



Avenue Alfred Gap



Rue des Acacias

## PROTÉGER ET GÉRER

### Utiliser les outils juridiques

En droit privé, la protection de l'arbre est régie par le code rural et le code civil (art 631 à 673) qui réglemente les distances de plantation par rapport aux limites de propriété, les hauteurs des sujets, la mitoyenneté ...)

En droit public, divers codes fixent le cadre de la loi : le code forestier, de l'urbanisme, de l'environnement, de la voirie ainsi que le code général des collectivités territoriales.

Le document principal incluant les protections est le Plan Local de l'Urbanisme (PLU) : pour conserver certains sites, le choix a été fait de les classer en Espaces Boisés et en Eléments Remarquables du Paysage.

En urbanisme, le permis de construire, ensemble de documents obligatoires et réglementés illustrant l'insertion de la construction dans le paysage comprend un volet paysager avec les projets de plantation qui doivent être respectés.

Pour les opérations d'ensemble, des espaces communs végétalisés doivent être réalisés. Leur superficie doit être au moins égale à 10% et constituer un élément structurant central dans la composition de l'ensemble de la superficie de l'opération.

### À GLEIZÉ

*Les Zones d'Aménagement Concertés (ZAC) permettent de formuler aux aménageurs des prescriptions précises de plantation d'arbres, de création d'espaces paysagers et de haies ou de conserver et renforcer une trame verte existante jouant le rôle de corridor écologique*



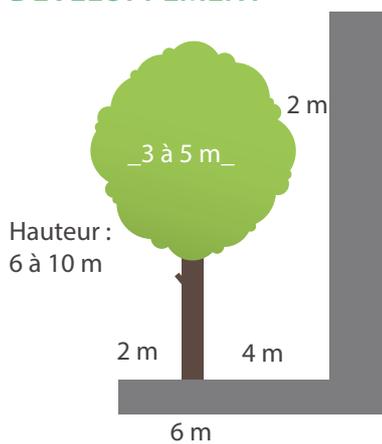
## Pratiquer des techniques de plantations de qualité

### Quelques règles à suivre :

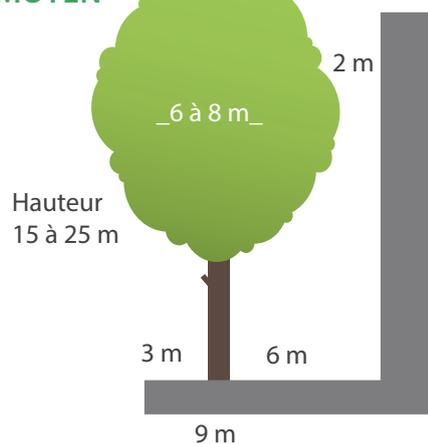
- Choisir des essences qui tiennent compte de l'espace disponible pour permettre un développement optimal de l'arbre.
- Choisir et marquer les arbres en pépinière en taille 18/20 ou 20/25 maximum et en motte grillagée.
- Respecter des distances de plantation adaptées pour les arbres de forme libre. Arbres à faible développement : tous les 5 m. Arbres à développement moyen : tous les 6 à 8 m. Arbres à grand développement : tous les 8 à 10 m\*
- La plantation doit avoir lieu hors pluie, neige ou gel.
- Poser un drain pour l'arrosage et arroser dès la plantation
- Protéger le tronc contre le soleil par des canisses ou bambous refendus qui peuvent être ôtés au bout de 2 ans
- Poser des tuteurs bipode, tripode ou quadripode et en surveiller les points de fixation pour éviter les étranglements qui fragilisent le tronc
- Les fosses de plantation : adapter le volume de terre au type d'arbre. Arbre à petit développement : 4m<sup>3</sup> minimum. Arbre à développement moyen : 5 à 6m<sup>3</sup>. Arbre à grand développement : 8 à 10 m<sup>3</sup>
- Réaliser les fouilles en carré ou rectangle de profondeur minimale d'1m à 1,20m hors couche drainante. Décompacter les parois pour permettre la pénétration racinaire et ne pas les laisser ouvertes plus d'une demi-journée.
- La terre végétale doit être sans désherbant ni adventice vivace
- Ne pas imperméabiliser le sol autour de l'arbre après la plantation

\*

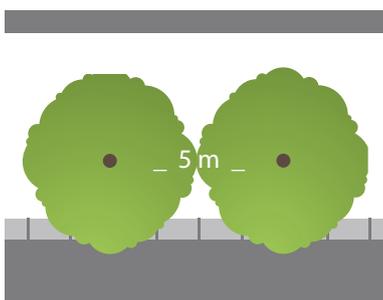
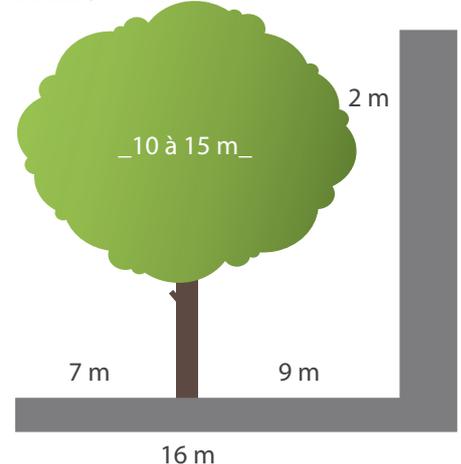
### ARBRE À PETIT DÉVELOPPEMENT



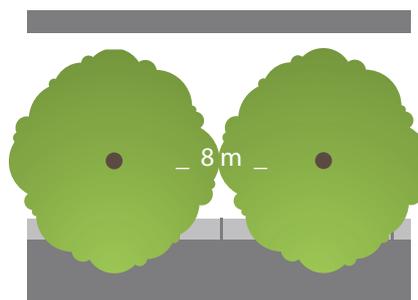
### ARBRE À DÉVELOPPEMENT MOYEN



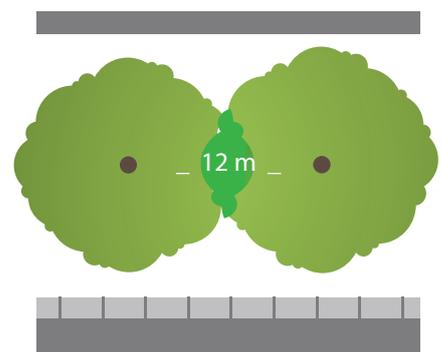
### ARBRE À GRAND DÉVELOPPEMENT



bordure trottoir



bordure trottoir



bordure trottoir

# Grands principes et engagements

## Préserver les arbres contre les agressions

En ville, l'arbre peut être malmené par des véhicules en circulation ou en stationnement et notamment lors de travaux divers.

### *Quelques règles à suivre :*

- Laisser une distance de plantation suffisante entre le stationnement et l'arbre
- Poser du mobilier urbain de protection
- Lors de travaux à proximité : mettre en place des barrières de protection à 3m minimum du tronc
- Ne pas abaisser le niveau du sol afin de préserver les racines
- Lors de la réalisation de tranchées : s'éloigner à une distance minimum de 2m. Intervenir à la mini pelle ou manuellement en évitant les racines ou en les coupant proprement en cas de nécessité absolue. Protéger les racines avec de la paille si la fouille doit rester ouverte plusieurs jours.
- Ne pas planter sur les réseaux (ERDF, GRDF, EP, EU...) car l'arbre sera abattu en cas de travaux



avenue du Beaujolais



parking du cimetière



parvis de l'école Doisneau



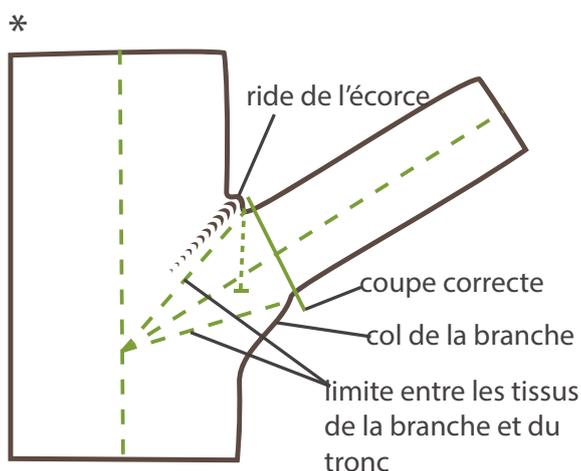
rue des Acacias

## Entretien des arbres

Le cycle de vie de l'arbre urbain reste le même qu'en milieu naturel, cependant c'est à l'homme de veiller à son respect et d'intervenir à chaque stade de son développement.

### Quelques règles à suivre :

- Arroser les jeunes sujets
  - Vérifier l'état des tuteurs et protections
  - Effectuer le travail du sol : décompactage, amendement
  - Détecter les maladies, parasites ou blessures
  - Tailler si besoin\*
  - L'élagage doit être exécuté par du personnel formé et compétent. Les tailles sévères sont à proscrire car elles retardent la mise en place des feuilles et montrent un paysage déplorable en hiver. Des méthodes plus douces et respectueuses du végétal ont été mises en place pour favoriser un développement naturel « en port libre ».
- Le nombre d'interventions et le coût en sont donc fortement diminués.



## NOS ENGAGEMENTS

- Planter de jeunes arbres chaque année
- Remplacer les arbres morts
- Intégrer la plantation d'arbres dans les nouveaux aménagements en lien avec les usages piétons et récréatifs

## À GLEIZÉ

Nous n'utilisons plus d'insecticide mais des pièges à phéromones pour lutter contre la mineuse du marronnier ou la chenille processionnaire du pin.

Nous n'utilisons plus de désherbant en pied d'arbre.

Nous valorisons les copeaux de bois issus de l'élagage en les installant en pied d'arbre pour conserver l'humidité, éviter la pousse d'adventices et apporter de la matière organique.

Nous fleurissons les pieds d'arbres avec des plantes couvre-sol ou de petits arbustes pour éviter le désherbage chimique, développer la biodiversité, permettre un fleurissement simple et peu coûteux et empêcher le piétinement.

Piège à phéromones



Pied d'arbre



Paillage



## DIVERSIFIER ET PÉRENNISER

Pour s'inscrire dans la durée, notre politique de l'arbre doit passer par la diversité des espèces plantées en tenant compte du lieu de plantation : « le bon arbre au bon endroit »

La durée de vie de l'arbre en ville est généralement plus courte qu'en milieu naturel. Pour prolonger la vie d'un arbre et donc en diminuer le coût global.

### Quelques règles à suivre :

- Une densité adaptée à l'espèce, au lieu et à l'espace disponible
- Un espace souterrain suffisant pour son enracinement
- Un programme de taille réduit
- Une protection contre les agressions

## À GLEIZÉ

*La palette végétale est déjà très large, pour preuve les 96 espèces identifiées mais plus de 300 espèces et variétés sont susceptibles d'être plantées dans la région. Elles sont autant d'opportunités à venir valoriser notre paysage, notre patrimoine écologique ainsi qu'apporter un enrichissement culturel aux habitants. L'élargissement de cet éventail prend en compte l'identité de l'existant et l'évolution du climat.*

### Quelques règles à suivre :

- La variété des espèces a pour effet de limiter le risque de propagation des maladies entre les arbres d'une même espèce et d'en atténuer les effets allergisants, de développer la faune et la flore ainsi que de créer de nouvelles ambiances paysagères. La question des pollens allergisants est complexe à prendre en compte mais il est possible de ne pas favoriser les essences les plus à risque (platane, bouleau, peuplier...)

## À GLEIZÉ

*Un capteur de pollen a été mis en place en juin 2013 par le RNSA (Réseau National de Surveillance Aérobiologique) pour une durée de 3 ans. Il mesure le niveau de risque allergique à l'exposition du pollen.*



## NOS ENGAGEMENTS

- *Rechercher de nouvelles espèces bien adaptées au lieu, au sol et au climat tout en gardant l'identité paysagère communale et en évitant les espèces les plus fragiles ou allergisantes*
- *Avoir recours de manière ponctuelle à des végétaux persistants feuillus ou résineux pour apporter de la verdure même en hiver et garder un paysage attrayant tout au long de l'année*



Rue de Tarare



Rue des Chères

# COMMUNIQUER ET SENSIBILISER

Il n'est pas rare de recueillir des remarques d'habitants sur les nuisances ressenties par la proximité des arbres plutôt que sur les bienfaits (ombre, feuilles...). A l'inverse, un abattage peut être mal perçu. La méconnaissance est souvent à l'origine de comportements hostiles. Les habitants doivent donc apprendre à mieux connaître l'arbre urbain c'est pourquoi nous devons favoriser la transmission des savoirs.

## À GLEIZÉ

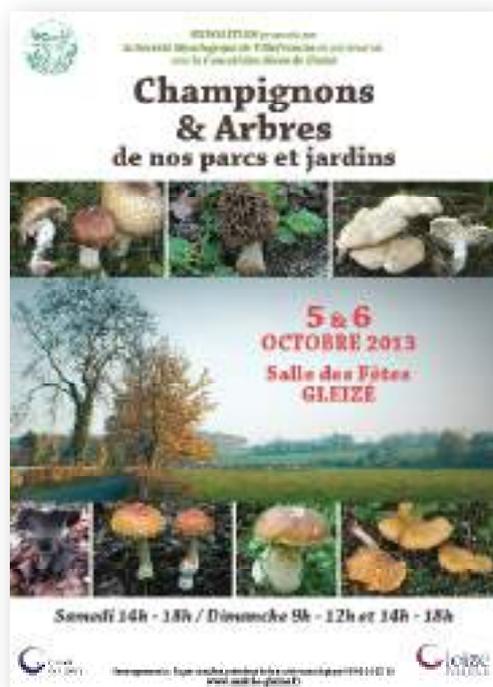
*De nombreuses actions sont conduites :*

- *Plantation d'arbres de la solidarité chaque année en soutien au foyer Notre-Dame des sans-abri, avec la participation des écoliers*
- *Sensibilisation pendant la semaine du Développement Durable, lors du Salons Jonquille : exposition interactive « les arbres d'ici » par le Conseil des Aînés, jeu l'Environnement sur l'arbre, thème général autour du bois et de ses dérivés, stand communal en bois...*
- *Inventaire « les arbres de nos rues » réalisé par le Conseil des Aînés*
- *Sentier découverte des arbres « Le Balcon du Morgon » à Chervinges, ouvert en 2012*
- *Sentier du Parc du Bois Doré rue George Sand. Inauguré en 2013, accessible aux handicapés*
- *Exposition Arbres et champignons, octobre 2013*

Arbre de la Solidarité



Exposition Arbres et champignons, octobre 2013



Exposition Arbres et champignons, octobre 2013



Parc de Bois Doré



Balcon du Morgon



Exposition « les arbres d'ici » par le Conseil des Aînés



## NOS ENGAGEMENTS

- *Présenter la charte lors des réunions de quartiers*
- *Continuer à soutenir des actions intergénérationnelles autour de l'arbre en lien avec le Conseil des Aînés et le Conseil Municipal d'Enfants*
- *Communiquer sur les bonnes pratiques dans le bulletin municipal, la lettre d'information et le site internet*
- *Identifier les arbres remarquables*
- *Communiquer auprès des riverains lors d'opérations d'élagage ou d'abattage*
- *Sensibiliser les entreprises intervenant sur le domaine public en leur remettant la charte communale de l'arbre*

# Charte de l'arbre de Gleizé

*Edition Mairie de Gleizé - Service Communication - Novembre 2013*



[contact@mairie-gleize.fr](mailto:contact@mairie-gleize.fr) - [www.mairie-gleize.fr](http://www.mairie-gleize.fr)